

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CÔTE-D'OR
ARRONDISSEMENT DE DIJON
CANTON DE LONGVIC

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FÉNAY**

Séance du 04 mai 2026



Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents ou représentés
19	19	19

MAIRIE DE FÉNAY

L'an deux mille vingt-six, le quatre mai à 19h30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 27/04/2026, se sont réunis au nombre à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de FÉNAY, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mmes et MM. GOBET Laurent - SAUTEREAU Bernard - BEGIN Patricia - LORDEL Béatrice - BOILLAUT Florian - THIBAUD Christiane - BAUMONT Gérard - RUBAN MANGÉ Aurélie - GENTET Jacky - POING Patrick- DESSAUGE Loïc - CUROT Philippe - DUBOIS Nadine - SAVRY Corinne - GOGUELY Samuel - BROUX FAVIER Maud - BERNHARD Maëva

Absents avec pouvoir :

Muriel MOUTARD donne pouvoir à Béatrice LORDEL
Stéphane DAGOIS donne pouvoir à Florian BOILLAUT

Secrétaire de séance : Patricia BEGIN

Délibération n° 2026-27

JURES D'ASSISES

Liste Annuelle- Tirage au sort de 6 personnes

Vu le Code de Procédure Pénale ;

Vu l'Arrêté n° 703 en date du 14/04/2026 du Préfet de Côte d'Or,

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder au tirage au sort, sur la liste électorale, des noms de 6 personnes destinées à figurer sur la liste préparatoire de la liste départementale annuelle des jurés d'assises dressée au siège de la Cour d'Assises par une commission prévue à l'article 262 du code de procédure pénale.

Après tirage au sort, le conseil municipal désigne les 6 personnes suivantes pour figurer sur la liste préparatoire à la liste départementale annuelle des jurés d'assises :

Bureau 1 :

- Mme LAMARCHE Anne Jacqueline Roberte
- Monsieur MARQUET Quentin Jean-Baptiste
- Madame BRION (JACOT) Martine Roberte Fernande

Bureau 2

- Madame GWOZDIESKI Alexane Danièle
- Monsieur BOUCHERON Marc Antoine Emile Dominique
- Monsieur BOTTOU Pierre-Christian Hubert

Pour extrait conforme,
Le Maire,

L. GOBET

